

Règlement officiel de compétition



E2G – TEKKEN 7

PRÉAMBULE

Tous les participants aux tournois organisés par Event to Give se devront de respecter les décisions du Directeur de Tournois.

REGLEMENT DU TOURNOI

Le tournoi se déroulera de la manière suivante. Aucun joueur ne pourra le contester, et le Directeur de tournoi et ses arbitres ont tout pouvoir pour le modifier si l'absence ou la disqualification d'un joueur ou d'une équipe le demande.

- Tournoi Simple - Winner & loser Bracket
- Counter-Pick autorisé du joueur perdant un match
- BO3/FT2 : 2 matchs gagnants
- Finales Winners, losers et grande finale BO5/FT3 3 matchs gagnants
- Sélection aléatoire de la carte
- Temps par round : 60 secondes

INFRACTIONS ET SANCTIONS

Les violations du règlement sont généralement de deux sortes : une erreur compréhensible et de bonne foi de la part d'un joueur ou d'une équipe, ou une violation intentionnelle destinée à s'attribuer un avantage. La première catégorie est généralement couverte par la définition des violations, mais la deuxième (tricher intentionnellement) est beaucoup plus grave.

SANCTIONS

Les arbitres qui observent des infractions pendant le tournoi peuvent utiliser les règles générales ci-dessous comme guide des sanctions à appliquer. Les arbitres doivent communiquer l'infraction, la sanction et toute information pertinente au joueur coupable, à son équipe et à l'équipe adverse d'une manière claire et concise. Les arbitres peuvent ajouter un temps de pause supplémentaire au match en cours s'il leur faut plus de trois minutes pour infliger la sanction. Les arbitres doivent prendre des décisions impartiales. Les conséquences peuvent également s'appliquer à un match ou à tout le tournoi.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- **Avertissement** : Un avertissement officiel et signalé au joueur ou à l'équipe pour une infraction mineure. Au bout de 3 avertissements, le joueur peut être disqualifié par l'arbitre
- **Disqualification** : Les infractions les plus graves peuvent entraîner la disqualification du tournoi. Dans la plupart des cas, la disqualification concerne le joueur ou toute l'équipe. Une équipe ou un joueur disqualifié perd droit à tous les prix qu'elle n'a pas encore reçus.

Dans certains cas, l'arbitre a l'option de disqualifier un seul joueur de l'équipe au lieu de l'équipe entière. Cela ne survient que lorsque l'arbitre détermine que l'infraction d'un joueur n'a pas affecté l'équipe adverse et que le joueur a commis l'infraction sans le consentement du reste de l'équipe. Dans cette situation, l'équipe peut continuer le tournoi si elle dispose d'un remplaçant. Si l'équipe n'a pas de remplaçant disponible, l'équipe ne peut pas continuer et sa participation au tournoi prend fin.

Il est rappelé que la gravité d'une sanction ne peut être déterminée que par un arbitre, un administrateur de tournoi ou le responsable du tournoi. Toute contestation abusive d'une sanction établie par un officiel de tournoi peut résulter d'une sanction plus conséquente ou d'une disqualification immédiate.

VIOLATION - RETARD

Cette infraction concerne une équipe ou un joueur qui n'est pas prêt à jouer au moment où la manche commence. Les équipes doivent être à l'heure et prêtes à jouer quand chaque manche commence.

VIOLATION - ASSISTANCE EXTERIEURE

Une assistance extérieure désigne une équipe ou un joueur qui communique avec les spectateurs, les équipes adverses ou qui que ce soit d'autre pendant une partie et, selon l'opinion de l'arbitre, gagne un avantage sur l'adversaire par inadvertance, ou non.

La sanction généralement prévue pour une assistance extérieure est un avertissement.

VIOLATION - NON-OBÉISSANCE AUX ANNONCES DE TOURNOI

Chaque joueur a la responsabilité de suivre les instructions et les annonces officielles du tournoi.

Des sanctions pourraient s'appliquer dans le cas d'une non-obéissance d'une règle ou d'une annonce faite par un officiel de tournoi.

La décision d'un arbitre, d'un administrateur de tournoi ou d'un responsable de tournoi ainsi que son jugement demeurent **des autorités supérieures** à ce document et ne pourraient être contestées que par le supérieur hiérarchique du décisionnaire ou officiel du tournoi.

CONDUITE ANTISPORTIVE

La conduite antisportive interrompt le bon fonctionnement du tournoi et peut avoir des conséquences négatives sur la sécurité, la régularité, l'agrément ou l'intégrité du tournoi. Les officiels du tournoi ont l'autorité en dernier ressort pour déterminer si le comportement d'une équipe ou d'un joueur a franchi la frontière du comportement antisportif en utilisant la description des infractions ci-dessous comme guide.

CONDUITE ANTISPORTIVE - MINEURE

Tous les joueurs ont le droit de bénéficier d'une expérience de tournoi sûre et agréable et un joueur ou une équipe doivent être avertie si leur comportement empiète sur ce droit. Une conduite antisportive mineure décrit le comportement d'un joueur ou d'une équipe qui s'oppose au bon déroulement du tournoi ou à la tranquillité des participants. Cela comprend, sans s'y limiter :

- Excès de jurons et d'injures
- Exprimer sa désapprobation au niveau de l'arbitre

La sanction généralement attribuée pour une conduite antisportive mineure est un avertissement.

CONDUITE ANTISPORTIVE - MAJEURE

Cette infraction comporte trois catégories spécifiques et concerne l'un des comportements suivants par un joueur ou une équipe :

- Non-obéissance aux instructions officielles dirigées vers une équipe ou un joueur spécifique
- Insulter quelqu'un en utilisant des termes relatifs à une caractéristique précise (race, religion, sexe, handicap, etc.)
- Un comportement agressif ou violent pendant le tournoi, même s'il n'est pas dirigé contre quelqu'un en particulier

Les administrateurs du tournoi ont le droit d'exiger que leurs instructions directes soient suivies sans avoir besoin de distribuer les avertissements.

Les insultes fondées sur la race, le sexe, la religion, etc., seront punies rapidement pour que l'environnement reste agréable pour tous les joueurs et tous les spectateurs.

Les sanctions généralement attribuées pour ces infractions majeures peuvent aller de la perte d'un

CONDUITE ANTISPORTIVE - COMPORTEMENT AGRESSIF

Les comportements agressifs n'ont pas leur place dans un tournoi, surtout s'ils concernent un individu spécifique. Parmi les comportements visés ici, mais sans s'y limiter :

- Menacer un officiel du tournoi
- Menacer un spectateur
- Toute menace ou violence verbale envers un participant ou un spectateur

La sanction pour un comportement agressif est la disqualification (du joueur concerné). De plus, il est rappelé que des sanctions supplémentaires à celles relatives au tournoi pourraient intervenir.

CONDUITE ANTISPORTIVE - TRICHE

Les joueurs sont en droit d'espérer un traitement juste et équilibré pendant un tournoi. Les joueurs qui violent délibérément le règlement pour obtenir un avantage sont des tricheurs. Il n'est pas nécessaire que la triche ait réussi pour qu'elle soit sanctionnée.

La sanction pour avoir triché est la disqualification de l'équipe ou du joueur en fonction de la gravité de la tricherie. Celle-ci repose sur l'appréciation de l'officiel du tournoi.